

# MAIRIE DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

## Compte-rendu Conseil municipal

### SÉANCE DU 08 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin, les membres du conseil municipal de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, se sont réunis à 20 heures en la salle des fêtes de la mairie de Tessancourt-sur-Aubette, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 03 juin 2020 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 03 juin 2020

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Paulette FAVROU, Monsieur Youri MARTINEZ, Madame Muriel GAUDU, Monsieur Jean GRAILLES, Madame Julie MARFAING, adjoints, Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE, Madame Lydia ALVES VILAS BOAS, Monsieur Sébastien DERNY, Monsieur Denis STIGER, Madame Virginie LEROY, Madame Anne-Sophie PICKARSKI, Monsieur Alexandre LCONTE, Madame Laetitia LE BIHAN, Monsieur Xavier BASSET, conseillers municipaux.

En préambule à la séance, Madame le Maire informe le conseil de la démission en date du 05 juin 2020 de son mandat d'élue, de Madame Sabrina BONHOURE. À la suite de cette démission, un courrier a été adressé à son successeur sur la liste conduite par Monsieur REUBRECHT, à savoir Monsieur Sébastien VANHOUTEGHEM, l'invitant à rejoindre le conseil municipal. Madame le Maire est dans l'attente de sa décision.

Madame le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers ont été destinataires de leur convocation, et procède à l'appel des membres présents.

Madame Julie MARFAING est désignée comme secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Pas d'observation, le compte-rendu est validé.

### **2. Actes pris par le Maire**

- Signature du procès-verbal de récolement des archives par Madame le Maire : il s'agit de la procédure de passation de l'état des archives (destructions et classements) entre deux mandatures.
- Avenant IFAC (accueil périscolaire) : la convention signée avec l'IFAC court sur 4 années, avec possibilité de reconduction d'un an maximum. Madame le Maire a reconduit la mission de l'IFAC pour une année.
- Demande de subvention complémentaire : dans le cadre de la construction du centre de loisirs et de l'aménagement de l'accueil de la mairie, la commune a souscrit un contrat rural pluriannuel lui ouvrant des droits à subventions de la part du Conseil Régional (148 000 €) et du Conseil Départemental (111 000 € + une 1<sup>ère</sup> extension de 37 000 €).

La commune est également éligible à un complément de subvention, au titre du Contrat Rural Yvelines Plus réservé aux communes de moins de 2 000 habitants, pour un montant de 124 000 €.

- Demande de subvention : dans le cadre du soutien à l'investissement local et à l'activité du territoire, la commune sollicite auprès de la communauté urbaine une subvention à hauteur de 80% du montant estimé (50 000 €) pour la création d'un city-parc multisports au Parc de l'Aubette, soit 40 000 €. Les conditions d'obtention de cette subvention imposent le démarrage de cette réalisation avant la fin du présent exercice.
- Autorisation donnée à la Trésorerie Publique de poursuivre les administrés en défaut de paiement de factures (cantine, etc...), en lieu et place du Maire.

### 3. Vote du compte de gestion et du compte administratif du centre communal d'action sociale (CCAS)

En préambule à l'examen des comptes, Monsieur MARTINEZ précise les points suivants :

- Il sera procédé consécutivement, pour le CCAS, le budget de la Caisse des Écoles, et le budget communal, au vote du compte de gestion (établi par le Trésorier) et au vote du compte administratif (établi par la commune).
- Il sera procédé à l'affectation des résultats pour le budget du CCAS et le budget communal.
- CCAS : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le budget du CCAS a été intégré dans les comptes de la commune, il s'agit donc ici de la dernière présentation d'un budget autonome.
- Caisse des Écoles : suivant une nomenclature particulière, le budget de la CDE intégrera le budget communal après trois exercices sans mouvements de fonds, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2023, empêchant jusqu'à cette date la réaffectation du résultat.
- Budget communal : il sera procédé au vote d'un budget primitif.  
Des taux d'imposition inchangés ont été pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif, ils seront validés par un vote du conseil.

Monsieur MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances, fait procéder à l'examen du compte administratif 2019 du CCAS, qui est identique au compte de gestion.

<b>Compte administratif CCAS de Tessancourt</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2019	1 010,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2019	13 146,64 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	<b>-12 136,64 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2018	15 654,56 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	<b>3 517,92 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2019	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2019	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019	0,00 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	0,00 €
	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020	0.00€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020	0.00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>	0,00 €
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de	0,00 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

0,00 €

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent

3 517,92 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire quitte la salle du conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire rejoint la salle du conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 au budget communal à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**4. Vote du compte de gestion et du compte administratif de la Caisse des Écoles**

Monsieur MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances présente le compte administratif 2019 de la Caisse des Ecoles, identique au compte de gestion, qui s'établit ainsi :

Compte Administratif CDE Tessancourt	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2019	1 897,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2019	8 699,66 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	-6 802,66 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2018	19 461,37 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	12 658,71 €
	INVESTISSEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2018	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2018	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018	0,00 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2018	0,00 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	0,00 €
	RESTES A REALISER
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2018 et à inscrire en 2020	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2018 et à inscrire en 2020	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de	0,00 €
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de	0,00 €

Investissement

Article R 001 – Résultat d'investissement reporté –

Article D 001 – Résultat d'investissement reporté

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

0,00 €

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)

12 658,71 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Caisse des Écoles de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire quitte la salle du conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif de la Caisse des Écoles de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire rejoint la salle du conseil.**

### 5. Vote du compte de gestion de la commune

Monsieur Martinez informe le conseil que le compte de gestion du Trésorier est identique au compte administratif de la commune, qu'il s'apprête à présenter.

### 6. Vote du compte administratif de la commune

Monsieur Youri MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances présente le compte administratif de la commune 2019 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE TESSANCOURT	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2019	925 312,82 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2019	716 100,59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	<b>209 212,23 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2018	366 855,81 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	<b>576 068,04 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2019	129 478,23 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2019	142 250,77 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019	<b>-12 772,54 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019	-64 704,38 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	<b>-77 476,92 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>	<b>-77 476,92 €</b>
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u>	0,00 €

#### Investissement

Article **R** 001 – Résultat d'investissement reporté

Article **D** 001 – Résultat d'investissement reporté

-77 476,92 €

#### Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)

-77 476, 92 €

#### Fonctionnement Recettes

Article **R** 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (**E**-article 1068)

498 591 ,12€ €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire quitte la salle du conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Le Maire rejoint la salle du conseil.**

## 7. Affectation des résultats

Monsieur Youri MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances propose l'affectation suivante des résultats du compte administratif de la commune 2019, sur le budget prévisionnel 2020 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **248 591.12 €** au compte R 002.

Affectation de l'excédent d'investissement de **77 476.92 €** au compte R 1068.

Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de **327 476.92 €** au compte R 1068.

<b>AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2020</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2019		925 312,82 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2019		716 100,59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019		<b>209 212,23 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2018		366 855,81 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT		<b>576 068,04 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2019		129 478,23 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2019		142 250,77 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019		<b>-12 772,54 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019		-64 704,38 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT		<b>-77 476,92 €</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020		0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2020		0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR		0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>		<b>-77 476,92 €</b>
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u>		0,00 €

Reprise des résultats

### Investissement

Article R 001 – Résultat d'investissement reporté

Article D 001 – Résultat d'investissement reporté

	<b>-77 476,92 €</b>

### Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)

	<b>248 591,12 €</b>
--	---------------------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats du compte administratif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### 8. Votre du budget primitif 2020 de la commune

Les comptes prévisionnels de la commune sont présentés par chapitre, des Décisions Modificatives pouvant être prises à tout moment au cours de l'exercice.

Monsieur Youri MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances, présente au conseil le budget prévisionnel 2020 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **2 453 497,62 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 957 353,64 €**

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 072 946,12 €	1 072 946,12 €
<b>Section d'investissement</b>	1 086 523,04 €	1 086 523,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 159 469,16 €</b>	<b>2 159 469,16 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	480 000,00 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	95 700,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	287 000,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 550,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	300 000 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 000,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 800,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	305 531,10 €
014 - Atténuations de produits	15 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	115 000,00 €
66 - Charges financières	4 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total dépenses réelles	944 000,00 €
Total dépenses d'ordre	128 946,12 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 072 946,12 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	28 700,00€
73 - Impôts et taxes	631 450,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	113 400,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 805,00 €
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	248 591,12 €
Total recettes réelles	1 072 946,12 €
Total recettes d'ordre	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 072 946,12 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	77 476,92 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 000 €
21 - Immobilisations corporelles	99 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	41 046,12 €
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>266 523,04 €</b>
21 - CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS	760 000,00 €
21 - CREATION D'UN CITY PARK	60 000,00 €
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>820 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 086 523,04 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
024 - Produits des cessions d'immobilisations	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	605 100,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>218 494,38 €</b>
2017 001 - Espaces publics	
2019001 - CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS	351 170,00 €
2019002 - AMENAGEMENT ACCUEIL MAIRIE	19 530,00 €
2055 - VIDEOPROTECTION	30 942,00 €
2056 - ISOLATION BATIMENTS	24 375,00 €
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>426 017,00 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>128 946,12 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 086 523,04 €</b>

**Subventions aux associations pour un montant total de 3 450,00 € :**

ATT (Tennis)	900 €
AAPP DE L'AUBETTE (Pêche)	1 100 €
CROIX ROUGE	100 €
FC TESSANCOURT (Football)	600 €
FNACA (Anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie)	100 €
LES ECHOS DE MEULAN (N.B. : Société)	250 €
ODYSSÉE (Aide aux personnes malades)	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
UNC (Anciens combattants)	100 €

**Vote des taux d'imposition 2020**

Monsieur Youri MARTINEZ, adjoint au maire chargé des finances, propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation : compensation de l'Etat
- Foncier bâti = 17,50 %
- Foncier non bâti = 41,20 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les taux d'imposition de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **9. Tableau des effectifs**

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, à la suite de la mise en disponibilité durant plusieurs années d'une secrétaire de mairie ayant le grade de rédacteur de catégorie B. Cette mise à jour n'a pas d'incidence budgétaire, le poste étant déjà vacant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **10. Droit à la formation des élus**

Madame le Maire expose que la formation des élus, devenue obligatoire, doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux, et propose qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % (soit 1 220 €) des indemnités globales de fonction soit lui soit consacrée annuellement.

Chaque élu peut bénéficier au plus de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat. Au regard des coûts de formation, des séances collectives sur des thématiques d'intérêt commun pourront être envisagées au sein de la mairie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'enveloppe budgétaire de 2% du montant globales de fonction allouée à la formation des élus à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **11. Allocation d'une indemnité de petits équipements**

Madame le Maire propose que trois agents travaillant au sein de la cantine ou de l'école puissent bénéficier d'une indemnité de chaussures et de petit équipement une fois par an sur présentation de justificatifs.

Les montants maximums de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2000 sont :

- Chaussures : 32,74 €
- Petit équipement : 32,74 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'allocation d'une indemnité de petits équipements à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **12. Déclarations Préalables aux divisions de propriétés foncières, protection de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages**

Il est proposé, sur les conseils des services instructeurs de l'urbanisme de la communauté urbaine, d'étendre la délibération prise lors du précédent conseil et visant à se prémunir des divisions abusives de propriétés, à l'ensemble du territoire de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'obligation de Déclaration Préalable avant division foncière sur l'ensemble du territoire de la commune à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **13. Modification des statuts du S.I.C.O.R.E.M.**

Les statuts du Syndicat Intercommunal des Collèges de la Région de Meulan (S.I.C.O.R.E.M.) ayant évolué, il est demandé au conseil d'en approuver les modifications :

- Retrait de la commune de SERAINCOURT (Val d'Oise).
- Retrait de la gestion de la restauration scolaire par le S.I.C.O.R.E.M.
- Un titulaire et un suppléant représentant chaque commune, au lieu de deux titulaires et deux suppléants auparavant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du S.I.C.O.R.E.M. à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **14. Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Madame le Maire expose qu'il convient de désigner au sein du conseil les trois membres titulaires et les trois membres suppléants de la CAO pour la durée du mandat.

Elle propose au conseil un vote à main levée, l'ensemble du conseil donne son accord.

Madame Lydia VILAS BOAS  
Madame Laetitia LE BIHAN  
Monsieur Alexandre LECONTE

se portent candidats en tant que membres titulaires (Madame le Maire étant membre titulaire de droit).

Madame Julie MARFAING  
Monsieur Jean GRAILLES  
Monsieur Xavier BASSET

se portent candidats en tant que membres suppléants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation des candidats à la CAO titulaires (Mmes VILAS BOAS et LE BIHAN, M. LECONTE) et suppléants (Mme MARFAING et MM. GRAILLES et BASSET) à l'unanimité, soit quatorze voix.**

### **15. Composition de la commission communale et intercommunale des impôts directs (CCID)**

Madame le Maire expose que le Directeur des services fiscaux désignera dans les 2 mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, parmi une liste de 24 noms proposée par la commune.

Les personnes suivantes sont désignées :

#### Titulaires :

Monsieur Youri MARTINEZ  
Monsieur Patrick SICRE  
Monsieur Jean GRAILLES  
Madame Julie MARFAING  
Monsieur Xavier BASSET  
Monsieur Antoine BEHOT

#### Suppléants :

Monsieur Denis STIGER  
Madame Anne-Sophie PICKARSKI  
Monsieur Alexandre LECONTE  
Monsieur Sébastien DERNY  
Madame Muriel GAUDU  
Monsieur Gérard GUILLEMIN

- Liste complémentaire :

Monsieur Patrick FOPPOLO, Madame Ghislaine FIEVET, Madame Claudine FOPPOLO, Madame LOHEZIC Joëlle, Monsieur Louis BEZIAT, Monsieur Alain DELAISSE, Madame Margarida BOBEZE, Monsieur Jean-Pierre GAILLOT, Monsieur Jean-Pierre HUE, Madame Sabine LEDENT, Monsieur Mike BOCAGE, Madame Véronique POIRATON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la liste de 24 noms à soumettre pour sélection au Directeur des services à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**16. Composition de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire expose que la commission de contrôle pourra être constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle : M. Alexandre LECONTE se porte candidat.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat.
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve désignation de M. Alexandre LECONTE à la commission de contrôle des liste électorales à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**17. Désignation des membres des commissions municipales**

Après concertations et appels à candidatures pour rejoindre la commission finance et/ou les comités consultatifs, et après s'être assurée de l'accord de l'ensemble du conseil de procéder à des votes à main levée, Madame le Maire propose la répartition suivante :

Commission Finances :

Monsieur Youri MARTINEZ  
Monsieur Jean GRAILLES  
Madame Muriel GAUDU

Madame Virginie LEROY  
Monsieur Patrick SICRE  
Madame Laetitia LE BIHAN

Le Conseil Municipal adopte par ailleurs le principe de 7 comités consultatifs, composé d'élus et d'administrés, suivants :

1. Comité consultatif pour le comité d'action sociale
2. Comité consultatif pour la caisse des écoles
3. Comité consultatif travaux sécurité urbanisme
4. Comité consultatif environnement – développement durable
5. Comité consultatif communication
6. Comité consultatif animation
7. Comité consultatif conseil municipal des jeunes

Ces comités sont composés des membres suivants :

1. Comité consultatif pour le comité d'action sociale présidé par Madame Muriel GAUDU

Madame Julie MARFAING  
Monsieur Xavier BASSET  
Madame Lydia VILAS BOAS  
Madame Ghislaine FIEVET  
Monsieur Jean-Pierre GAILLOT

Madame Joëlle GERARD LOHEZIC  
Madame Virginie LEROY  
Monsieur Denis STIGER  
Madame Claudine FOPPOLO

2. Comité consultatif pour la caisse des écoles présidé par Madame Anne-Sophie PICKARSKI

Madame Virginie LEROY  
Madame Laetitia LE BIHAN

Madame Muriel GAUDU  
Madame Julie MARFAING

3. Comité consultatif travaux sécurité urbanisme présidé par Monsieur Jean GRAILLES

Monsieur Patrick SICRE	Monsieur Youri MARTINEZ
Monsieur Sébastien DERNY	Monsieur Xavier BASSET
Monsieur Alexandre LECONTE	

4. Comité consultatif environnement – développement durable présidé par Madame Julie MARFAING

Monsieur Jean GRAILLES	Monsieur Denis STIGER
Madame Virginie LEROY	Madame Muriel GAUDU
Madame Laetitia LE BIHAN	Madame Lydia VILAS BOAS
Monsieur Xavier BASSET	

5. Comité consultatif communication présidé par Madame Julie MARFAING

Madame Anne-Sophie PICKARSKI	Monsieur Jean GRAILLES
Madame Virginie LEROY	Monsieur Alexandre LECONTE

6. Comité consultatif animation présidé Madame Virginie LEROY

Madame Anne-Sophie PICKARSKI	Monsieur Youri MARTINEZ
Madame Muriel GAUDU	Monsieur Denis STIGER
Madame Julie MARFAING	

8. Comité consultatif conseil municipal des jeunes présidé par Madame Muriel GAUDU

Madame Virginie LEROY  
Madame Anne-Sophie PICKARSKI

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la répartition proposée au sein de la commission finances et des sept comités consultatifs à l'unanimité, soit quatorze voix.**

**18. Désignation des délégués référents aux structures intercommunales**

Madame le Maire propose au conseil de désigner des délégués appelés à siéger dans divers organismes. En fonction des structures intercommunales, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les désignations suivantes sont proposées :

Parc National Régional du Vexin :

Madame Muriel GAUDU – Titulaire	Monsieur Jean GRAILLES – Suppléant
---------------------------------	------------------------------------

Syndicat d'Electricité des Yvelines :

Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE – Titulaire	Monsieur Sébastien DERNY – Suppléant
---------------------------------------------	--------------------------------------

Handi Val de Seine :

Madame Julie MARFAING – Titulaire	Madame Muriel GAUDU - Suppléante
Madame Lydia VILAS BOAS – Titulaire	Madame Virginie LEROY - Suppléante

Maison de la Justice et du Droit :

Monsieur Jean GRAILLES – Titulaire	Madame Laetitia LE BIHAN – Suppléante
------------------------------------	---------------------------------------

Syndicat mixte Piscine Meulan :

Monsieur Denis STIGER – Titulaire	Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE - Suppléant
-----------------------------------	---------------------------------------------

Syndicat Intercommunal des Collèges de la Région de Meulan :

Muriel GAUDU - Titulaire

Denis STIGER – Suppléant

Association Locale de Développement Sanitaire de Meulan :

Lydia VILAS BOAS – Titulaire

Muriel GAUDU - Suppléante

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la répartition proposée au sein des structures intercommunales à l'unanimité, soit quatorze voix.**

◆◆◆

Madame le Maire, après avoir lu les lettres de félicitations reçues de la part du Sénat et du Conseil Département, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 heures 35.

Le Maire,  
Paulette FAVROU

